

Contribution Pierre Richez

13 novembre 2009

Pour répondre à la demande du président et après avoir pris connaissance des documents qui ont été transmis aux nouveaux membres du CA le 25 juin dernier et visité le site de l'ACV, je vous fais part des interrogations et propositions suivantes :

Interrogation sur le peu de lisibilité dans le statut des cotisants (5 statuts différents, y compris les « dispensés de cotisation »)

On peut légitimement s'interroger sur l'intérêt de 5 statuts de membre correspondant à 5 cotisations différentes :

les membres,

les membres souscripteurs perpétuels (vingt fois le montant de la cotisation annuelle)

les membres donateurs, (trente fois)

les membres bienfaiteurs, (cinquante fois)

les retraités dispensés du versement de la cotisation annuelle et qui deviennent membres à titre honoraire.

Ainsi la cotisation varie aujourd'hui entre 0 et 1500 euros.

Interrogation sur le peu de lisibilité dans les différentes aides apportées par l'ACV (3 types de secours, 2 types de bourses) _

Les statuts précisent que l'ACV a pour but *de secourir ses sociétaires ... et de venir en aide aux confrères non adhérents... ou à des étudiants vétérinaires .*

Dans les PV des CA on note les libellés suivants :

Secours trimestriels renouvelables vétérinaires : Even

Secours trimestriels renouvelables conjoint(e)s de vétérinaires : Paillot

Secours ponctuels

Bourses études enfants de vétérinaires : Mangin

Bourses étudiants vétérinaires : Guillemot

Le montant annuel de ces différentes aides varie entre 500 et 2400 euros

Interrogation sur les différentes associations de secours à la profession vétérinaire

L'annuaire ROY recense 118 associations vétérinaires dont seulement 3 (**ACV, AFFV, Vétro-Entraide**) sont des associations d'entraide.

Alors que les vétérinaires semblent vouloir compenser leur formation individualiste en se regroupant dans une multitude d'associations en tous genres (il existe aussi 21 sociétés animalières recensées), on peut s'interroger sur le tout petit nombre d'associations d'entraide existant et sur l'intérêt aujourd'hui d'une association dont le but principal est l'entraide entre ses membres.

Observation sur le caractère désuet de l'ACV

La modernité du site internet, très technique (avec bandeau déroulant, inclusion de photos, adhésion en ligne), contraste avec la présentation de l'association (Association Centrale d'Entraide Vétérinaire) qui apparaît comme une association de bienfaisance, un peu désuète et qui ne suscite pas particulièrement de motivation si on se réfère au nombre d'adhérents (environ 10% des vétérinaires)... en diminution.

A noter que dans le ROY, l'association est répertoriée comme Association Centrale des Vétérinaires ; le mot entraide a été omis.

En dehors des biens légués à gérer, maintenir la survie de cette association apparaît sans doute comme un devoir vis à vis des anciens dont on peut se demander aujourd'hui jusqu'à quand il faudra l'assumer sans rien changer. *(Sur ce point, il pourrait être instructif de demander aux membres ou anciens membres la raison de leur adhésion et de leur départ de l'ACV).*

De mon côté, j'ai interrogé une quinzaine de collègues vétérinaires fonctionnaires plutôt dans la tranche d'âge 50-65 ans ; la moitié d'entre eux n'a jamais entendu parler de l'ACV ; parmi ceux qui la connaissent, moins de la moitié sont membres et citent l'Association Centrale Vétérinaire ; comme dans le ROY, le mot Entraide n'est pas indiqué. Plusieurs ont entendu parler du domaine de la Massaye.

Bien sûr ce minuscule sondage n'a aucune valeur statistique ; il peut seulement servir à donner une première impression.

Propositions : Quel avenir pour l'ACV ?

-

1. la dissolution

Le constat et la lecture des contributions de mars 2007 de J. Rigoulet, Y. Souffi et B. Wilmet pourraient laisser penser que cette solution radicale de la dissolution se lit en arrière-plan de leurs observations.

Sans doute le devoir de mémoire nous interdira d'aller aussi loin.

2. la régénération

Cette proposition n'a de sens que si elle permet d'évoluer vers une transformation complète de l'ACV ; autrement dit, on fixe la cible à atteindre et on se donne le temps de l'étude et de la réflexion pour évaluer la faisabilité du projet de transformation et résoudre les difficultés.

Pendant cette période transitoire on pourrait :

- Transformer les 1438 adhérents de l'association en donateurs
- Relancer les retardataires en leur proposant d'être membre donateur de l'ACV moyennant une seule contribution quel qu'en soit le montant (à partir de 50 euros, par exemple) ; aujourd'hui les cotisations ne représentent que 17% du montant des ressources de l'ACV.
- En même temps mettre en place le don régulier par prélèvement automatique à partir d'un listing informatisé des membres actuels mais aussi de tous les confrères qui possèdent une adresse mel.
- S'entourer des compétences financières et juridiques pour valoriser au mieux le patrimoine de l'association qui représente une lourde charge complexe. Aujourd'hui (rapport financier de juin 2008) l'association dispose de 180 396 (produits) – 56 133 (charges hors secours) = 124 263 € pour ses actions ; sauf erreur, ses frais de fonctionnement s'élèvent à 22 162 soit 12,3% ; (6% pour les Restos du Cœur ; 14,7% pour la SEMLH).
- Démarcher les contributeurs les plus « rentables » ; repérer ceux qui pourraient être membres fondateurs d'une future Fondation (industrie pharmaceutique, sociétés animalières...)
- Simplifier autant que possible la distribution des secours ponctuels ou permanents aux plus vulnérables et soutenir les étudiants dans le besoin mais aussi porteurs de projets professionnels imaginatifs pour l'avenir de la profession
- Constituer des groupes de travail à l'intérieur du CA pour réfléchir sur les enjeux futurs de l'ACV : gestion du patrimoine, attribution des secours, dialogue avec les étudiants vétérinaires, transformation de l'ACV, ouverture vers l'extérieur

3. la transformation

Est-il légalement possible de regrouper les trois associations d'entraide en une **Fondation Vétérinaire de France** qui pourrait agir dans trois domaines :

- l'aide matérielle aux confrères et à leurs conjoints les plus vulnérables mais aussi l'écoute et la disponibilité pour rester fidèle aux engagements de l'ACV et des deux autres associations qui pourraient rejoindre l'ACV dans ce projet
- le soutien d'étudiants vétérinaires porteurs de projets innovants pour la profession ou utiles à la société,
- le développement d'une coopération avec les vétérinaires du Sud (par exemple en s'appuyant sur l'expertise d'Agronomes et Vétérinaires sans frontières).

Une fondation n'a pas à se soucier de ses adhérents : il n'y en a pas ; il y a des membres fondateurs qui peuvent être des associations et des donateurs réguliers ou occasionnels sollicités à partir d'un fichier informatisé tenu à jour ;

la fondation poursuit ses buts avec le produits des dons et legs reçus.

Pour continuer à recevoir des dons et des legs, il faut que la fondation soit reconnue d'utilité publique par le ministre de l'Intérieur après avis du Conseil d'État, ce qui ne va pas de soi.

Pour cette raison et pour faciliter les démarches, la Fondation Vétérinaire de France pourrait être créée sous l'égide de la Fondation de France.

Paris, le 12 novembre 2009